



Juillet 2018
N°93

Sur les traces du panda

LE JOURNAL DES DONATEURS DU WWF



© Howard Burdett / WWF-US

ÉDITO

Protéger la nature, c'est nous protéger nous-mêmes

La crise actuelle menaçant la biodiversité est encore mal connue. Vous aurez du mal à trouver une personne qui n'a jamais entendu parler du dérèglement climatique. Mais faites le même exercice avec l'extinction des espèces, vous n'obtiendrez sans doute pas les mêmes résultats.

Et pourtant, en 40 ans, soit la moitié d'une vie humaine dans nos pays, nous avons déjà détruit près de 6 animaux sauvages sur 10. Un rythme de destruction du vivant sans égal depuis la disparition des dinosaures, et dont les causes sont connues : pesticides, habitats forestiers qui disparaissent, sols naturels artificialisés, mines qui éventrent les montagnes, ou encore dérèglement climatique dont nous sommes responsables. Des abeilles de nos campagnes aux orangs-outans d'Indonésie, c'est le vivant dans son ensemble qui est aujourd'hui menacé. « Mais après tout, en quoi cela nous concerne-t-il ? » répondront les cyniques. La réponse est simple : la nature nous nourrit, nous soigne, nous protège ; en la faisant disparaître nous augmentons considérablement notre vulnérabilité. La nature est la technologie la plus intelligente que nous ayons. Elle travaille gratuitement à notre bénéfice. Et pourtant nous la détruisons ! Serions-nous stupides ?

Nous sommes surtout encore largement ignorants des conséquences de nos actes. C'est pourquoi, dans les trois prochaines années le WWF va se mobiliser partout dans le monde pour qu'en 2020 les chefs d'État, les maires, les dirigeants des grandes entreprises, les financiers, mais aussi chacun d'entre nous, prennent des engagements ambitieux pour enfin arrêter la destruction du vivant. Pourquoi 2020 ? Parce qu'à cette date se tiendra pour la nature l'équivalent de la COP21 qui a eu lieu pour le climat à Paris en 2015. Notre objectif : faire en sorte que tous les engagements qui seront pris entre 2020 et 2030 puissent stopper la destruction de la nature.

Pour gagner cette bataille nous avons besoin de vous !

 Pascal Canfin

À LA UNE

CHOC CLIMATIQUE : LA BIODIVERSITÉ MENACÉE



Pierre Cannet,
Responsable
du Programme climat,
énergie et villes
durables

Sur les Traces du Panda : Quels enseignements pouvons-nous tirer de cette étude ?

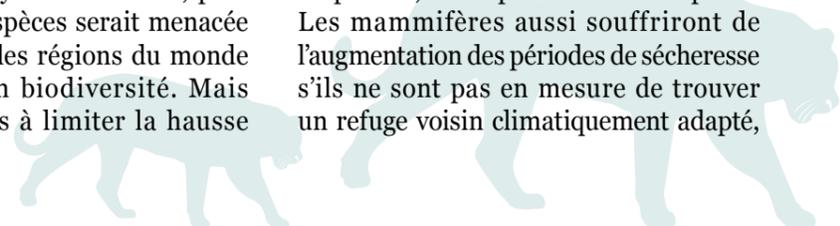
Pierre Cannet, Responsable du programme climat, énergie et villes durables : En collaboration avec les chercheurs de l'Université d'East Anglia, nous nous sommes attachés à modéliser l'impact des dérèglements climatiques sur différents groupes d'espèces dans une trentaine d'écorégions du monde remarquables pour leur biodiversité. Nos conclusions montrent que la probabilité d'une perte massive de biodiversité varie considérablement en fonction du scénario de dérèglement climatique retenu. Ainsi, si la température moyenne mondiale augmentait de 4,5° C, comme cela adviendrait si nous ne faisons rien pour ralentir le rythme actuel de nos émissions de dioxyde de carbone, près de la moitié des espèces serait menacée d'extinction dans les régions du monde les plus riches en biodiversité. Mais si nous parvenons à limiter la hausse

Les résultats d'une étude inédite conduite par le WWF livrent une image saisissante de l'impact des dérèglements climatiques à venir sur les écosystèmes et nous interpellent sur la nécessité d'engager dès aujourd'hui des efforts concertés pour en atténuer la portée.*

de température en-dessous de 2° C, plafond fixé par l'Accord de Paris, alors ce risque serait réduit de moitié. Nous devons tous bien prendre conscience de la responsabilité qui est la nôtre de préserver l'avenir de la biodiversité et des conséquences pour l'Humanité qu'engendrerait une dégradation majeure des écosystèmes.

STP : Avez-vous pu identifier des espèces plus particulièrement menacées ?

P.C. : Certaines espèces seront moins capables que d'autres de supporter les conséquences du changement climatique, lequel ne se manifeste pas de manière uniforme à la surface du globe. Toutes celles qui ne sont pas en mesure de migrer seront les plus touchées, comme les plantes, les amphibiens ou les reptiles. Les mammifères aussi souffriront de l'augmentation des périodes de sécheresse s'ils ne sont pas en mesure de trouver un refuge voisin climatiquement adapté,



comme par exemple les éléphants, qui ont besoin de consommer jusqu'à 300 litres d'eau par jour. Des lémuriers endémiques de Madagascar verront leur aire de répartition réduite de façon substantielle sans avoir l'opportunité de conquérir de nouveaux territoires. Le panda pourrait réussir à migrer en Asie vers des latitudes qui lui conviennent mais il est improbable que le bambou, dont il dépend pour son alimentation, se disperse aussi rapidement. Quant aux écosystèmes d'Amazonie, qui accueillent près de 10 % des espèces connues sur Terre, notamment des plantes aux vertus précieuses, ils nous apparaissent très vulnérables dans tous les cas de figure.

STP : La priorité, c'est donc de maintenir le réchauffement à moins de 2° C ?

P.C. : Assurément. C'est pourquoi il nous faut réduire au plus vite nos émissions de gaz à effet de serre, sortir de notre dépendance aux énergies fossiles et mettre un terme à la déforestation effrénée dont souffre notre planète. Le WWF s'appuie d'ailleurs sur ces travaux, publiés dans la revue scientifique *Climatic Change*, pour plaider auprès des plus hautes autorités l'amélioration des engagements pris par les pays dans l'Accord de Paris à la COP21 et qui ne permettent pas d'honorer encore ses objectifs. Cette étude montre bien que des efforts redoublés de conservation de la nature sont nécessaires afin de renforcer la capacité de résistance et d'adaptation des espèces face au choc climatique : préservation et restauration des habitats, lutte contre le braconnage ou l'exploitation non durable des terres.

STP : Des mesures d'adaptation locales ne permettront-elles pas de réduire le risque d'extinctions ?

P.C. : Oui. Nous sommes convaincus que si la hausse de la température moyenne mondiale

est contenue bien en deçà de 2° C, il est possible d'aider un certain nombre d'espèces à s'adapter à ce choc climatique. On peut par exemple établir des corridors écologiques qui favorisent la circulation des espèces et leur dispersion vers des territoires accueillants en dépit des conditions climatiques nouvelles. Il nous semble dès lors prudent de sanctuariser dès maintenant les zones susceptibles de constituer à l'avenir des refuges viables pour des populations qui sinon se retrouveraient coincées, sans possibilité de s'échapper, en raison de la fragmentation extrême de leur habitat.

STP : La question climatique est donc au cœur de toute planification en matière de conservation ?

P.C. : Bien sûr. Notre étude nous permet de mieux connaître la façon dont les espèces seront affectées par le dérèglement climatique et nous intégrons désormais ces données dans nos programmes. Ainsi, en Afrique de l'Est, le WWF a entrepris de transférer des sites de nidification des tortues marines qui risquent d'être submergés du fait de la hausse du niveau des mers et de planter des arbres afin de maintenir plus fraîche la température du sable. Au Belize, nous avons créé des pépinières de coraux issus d'espèces plus résistantes que nous implantons sur des récifs menacés ou déjà blanchis afin de leur redonner vie et couleurs. Des aires marines protégées vont être créées afin de soutenir la résilience de la biodiversité dans l'Arctique. Nous avons aussi d'ambitieux projets de préservation des zones humides autour du bassin Méditerranéen. Des programmes totalement innovants verront le jour, c'est certain. Toutefois des recherches restent à mener pour approfondir notre compréhension des bouleversements à venir.

* *La nature face au choc climatique* – WWF – 2018 consultable sur wwf.fr/nature-climat

DES EFFORTS REDOUBLÉS DE CONSERVATION DE LA NATURE SONT NÉCESSAIRES AFIN DE RENFORCER LA CAPACITÉ DE RÉSISTANCE ET D'ADAPTATION DES ESPÈCES

EN BREF

MIEUX CONNAÎTRE LA BALEINE DE MINKE POUR MIEUX PROTÉGER L'ANTARCTIQUE



Avec l'appui du WWF, des scientifiques ont fixé une caméra sur une baleine de Minke, une espèce encore mal connue à ce jour. L'appareil a glissé sur le flanc de l'animal mais cet incident a finalement profité aux chercheurs qui ont bénéficié d'un meilleur angle de vue pour observer son comportement alimentaire.

La caméra révèle que la baleine de Minke se déplace à des vitesses remarquables, dispose d'une étonnante capacité d'accélération et plonge une centaine de fois par heure pour avaler du krill, de petites crevettes et crustacés que l'on trouve essentiellement dans les eaux froides et qui constituent la clé de voûte de la chaîne alimentaire des océans.

Longue de 8 à 9 mètres seulement à l'âge adulte, la baleine de Minke est la deuxième plus petite espèce de mysticètes après la baleine pygmée. Sa taille, couplée à une agilité admirable, lui permet, à la différence des plus grosses baleines, de se déplacer facilement parmi les icebergs, ce qui explique pourquoi l'espèce s'est installée durablement en Antarctique.

Mais l'habitat des baleines de Minke et d'autres espèces dépendantes de la glace est menacé par le changement climatique. La banquise, où elles peuvent se nourrir à l'abri des orques, recouvre désormais la péninsule Antarctique avec deux mois de retard et recule un mois plus tôt chaque année.

En outre, le développement de la pêche industrielle au krill le long de la péninsule Antarctique inquiète fortement le WWF comme l'ensemble de la communauté scientifique. Cette campagne de suivi va toutefois permettre d'identifier précisément les zones d'alimentation privilégiées des baleines de Minke et de justifier ainsi la préservation de leur intégrité lorsqu'il s'agira de négocier de nouvelles réglementations de la pêche dans le cadre de la Convention sur la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique.

Les données inédites récoltées viendront enfin enrichir les projets de conservation dans la région. Le WWF appuie ainsi la création de nouvelles aires marines protégées en Antarctique, notamment dans sa partie orientale.



LE SAVIEZ-VOUS ?

HALTE AUX DÉCHETS PLASTIQUES

L'utilisation du plastique devrait doubler dans les 20 ans à venir. Or, une faible proportion des déchets plastiques est aujourd'hui recyclée. Il est estimé, qu'à l'échelle planétaire, ce sont 8 millions de tonnes qui, charriées par les fleuves, les pluies, les vents... finissent en mer chaque année. Et pour longtemps, puisque 500 ans sont nécessaires à la dégradation d'une bouteille en plastique. 150 millions de tonnes flottent déjà sur les océans. Le 7^e continent, ce gigantesque amas de déchets flottants situé dans le Pacifique Nord, forme ainsi un territoire six fois grand comme la France.

L'ingestion de plastique est une cause majeure de mortalité pour de nombreux animaux marins. Les oiseaux avalent les morceaux flottants et s'étouffent. Les tortues les confondent avec des méduses. Les grands cétacés à fanons filtrent l'eau de mer et ingèrent d'importantes quantités de micro-plastiques. C'est aussi le cas des mollusques, des poissons et même du plancton. Le WWF étudie plus particulièrement l'impact des additifs toxiques contenus dans le plastique sur les mammifères marins. D'autres chercheurs s'inquiètent de l'incidence des nanoparticules susceptibles de pénétrer jusque dans le système sanguin.

Réunis en décembre dernier lors de la

Comment en finir avec la pollution des océans par le plastique ?



3^e Conférence de l'ONU pour l'environnement, 193 pays se sont engagés à rejeter moins de déchets plastiques dans les océans. Peut-être est-ce là le prélude à un traité international. En janvier, l'Europe se dotait d'une stratégie proposant, par exemple, de limiter l'utilisation de micro-plastiques dans les cosmétiques. Les bioplastiques non toxiques font l'objet de recherches. Les industriels misent sur le recyclage et la valorisation énergétique. Des initiatives sont lancées pour nettoyer les écosystèmes marins comme « Ocean Cleanup », un tuyau en forme de fer à cheval utilisant la force des gyres océaniques formés par les courants marins pour récupérer les plastiques, ou « Manta », un quadrimaran équipé d'un long peigne fonctionnant comme les fanons d'une baleine pour retenir les micro déchets.

LES TIGRES MENACÉS DANS UN TIERS DES SITES SUPPOSÉS LES PROTÉGER

Une grande partie des aires protégées abritant des tigres en Asie n'obéissent pas aux règles de gestion requises pour assurer la protection de l'espèce.



Les résultats de l'évaluation d'une ampleur inédite, soutenue par le WWF et ses partenaires dans onze pays de l'aire de répartition du tigre, interpellent. Moins de 13 % des sites évalués, où vivent 70 % des tigres sauvages sur la planète, constituent effectivement un refuge où les conditions de la protection des populations sont remplies. En outre, de fortes disparités régionales se dégagent. En Asie du Sud, en Chine et en Russie, la plupart des sites répondent, en partie au moins, aux critères de CATS*, un système d'accréditation et de normes selon lequel les sites de tigres peuvent être gérés et mesurés avec excellence en matière de protection et de gestion. Mais en Asie du Sud-Est, Indonésie, Malaisie, Thaïlande... la gestion des aires protégées souffre globalement de carences majeures.

Ainsi, sur certains sites, le suivi des populations de tigres et de leurs proies, ainsi que la mise sous surveillance de leur habitat restent insuffisants. Bien que le braconnage demeure une menace prépondérante à laquelle sont confrontés les grands félins, une partie des zones étudiées ne dispose pas de patrouilles anti-braconnage efficaces et équipées de façon adéquate, et se basant sur des procédures axées sur le renseignement. D'autre part, l'implication des communautés locales dans la protection du tigre, et la mise en place de mécanismes de partages des bénéfices et de moyens de subsistance alternatifs, restent à renforcer, notamment en Asie du Sud-Est.

Les responsables des aires protégées, y compris les moins performantes, assurent être prêts à mettre en œuvre

tout ou partie des recommandations de CATS, mais regrettent un manque de moyens, tant humains que financiers. Ce rapport souligne l'urgence de la mobilisation effective des gouvernements, en particulier d'Asie du Sud-Est, à qui incombe la responsabilité d'investir durablement dans la protection de ces sites pour permettre notamment aux populations et aux tigres de prospérer ensemble. Sans quoi, les populations de tigres pourraient décroître de nouveau comme au cours des dernières décennies.

Réunis, en 2010 à Saint-Petersbourg à l'invitation du WWF, les treize Etats dits du tigre s'étaient d'ailleurs engagés à mener les actions nécessaires pour permettre le doublement des populations de tigres sauvages d'ici 2022 et atteindre les 6 000 individus. A mi-parcours, cet objectif Tx2 est toujours accessible. Une légère reprise des effectifs a même été observée et on estimait à 3 890 le nombre de tigres en 2016. Les bureaux locaux du WWF sont mobilisés sur le terrain aux côtés des équipes engagées pour la conservation du tigre. La sécurisation concrète des habitats, la lutte contre le braconnage et le commerce illégal demeurent une priorité, ainsi que la construction de collectifs forts soulignant le rôle critique des communautés locales, ou encore le soutien à des programmes de réintroduction du tigre au Cambodge et au Kazakhstan. Enfin, avec le soutien de ses donateurs, le WWF finance la sauvegarde, la restauration du tigre, et la préservation de son habitat, pour assurer la survie de cette espèce majestueuse.

* Conservation Assured | Tiger Standards

À LA RENCONTRE DE



LAURENT KELLE

veille sur l'intégrité de la forêt tropicale

Je suis le responsable du bureau WWF en Guyane où notre association s'implique depuis plus de 40 ans en faveur de la préservation des espèces marines mais aussi de l'immense massif de forêt tropicale qui recouvre 90 % de ce territoire. La richesse de sa biodiversité est exceptionnelle et les enjeux liés à sa conservation sont considérables.

La Guyane a connu de profonds troubles sociaux et s'interroge sur les opportunités de développement qui s'offrent à elle. Le WWF, qui s'oppose à un projet de mine industrielle très néfaste pour l'environnement, y promeut ainsi la valorisation des nombreuses ressources renouvelables, produits de la pêche et de la forêt, énergies, tourisme, agriculture...

Le WWF privilégie le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes et j'ai pu mesurer l'importance de ce type d'approche dès mes premières expériences en faveur de la protection des tortues marines qui viennent pondre sur les plages guyanaises. Notre ambition est de trouver l'équilibre entre préservation des ressources naturelles et intégration des enjeux socio-économiques. Mais lorsque de graves menaces se révèlent, l'orpaillage illégal par exemple, nous sommes là pour les combattre.

Laurent Kelle
Responsable du bureau WWF Guyane



TOUS MOBILISÉS POUR LA PLANÈTE

INTERNAUTES ET RESPONSABLES

Quelques astuces simples permettent de réduire notre empreinte numérique.

Envoyer un e-mail, surfer sur le web, stocker des photos... nos activités sur Internet ont un impact, souvent sous-estimé, sur l'environnement. Chaque internaute serait à l'origine de l'émission d'environ 200 kg de gaz à effet de serre par an.

Des pistes existent cependant pour réduire notre empreinte numérique. Par exemple, le simple fait d'éteindre sa box pendant la nuit permet de réduire sa consommation de 130 kWh.

Il est également conseillé de favoriser le stockage local des données plutôt que de recourir au cloud qui impose des allers retours incessants et coûteux entre le terminal et les serveurs et de nettoyer régulièrement sa boîte mail pour ne pas conserver des archives inutilement.

Évitons d'envoyer nos e-mails en 4G, privilégions le format texte au format HTML et limitons l'ajout de pièces jointes car, plus un mail est lourd, plus son impact environnemental l'est aussi.

Abstenons-nous enfin de regarder la télévision via les sites de streaming.

Toutefois, pour réduire notre empreinte numérique, le principal levier consiste à utiliser nos outils multimédias jusqu'au bout de leurs capacités. En effet, la fabrication du matériel électronique, très polluant et coûteux en ressources dont certaines sont rares et non renouvelables, concentre l'essentiel des impacts environnementaux. Renonçons donc à changer d'ordinateur ou de smartphone trop souvent, supprimons les logiciels inutiles qui en ralentissent le fonctionnement et, lorsqu'ils tombent en panne, choisissons de les faire réparer.

Si l'appel de la nouveauté se fait irrésistible, alors veillons à recycler nos anciens appareils. Nettoyés et remis à neuf, ils trouveront une seconde vie ou, à défaut, seront traités en déchetterie de façon adéquate. En effet, les équipements électroniques contiennent des substances et composants dangereux pour l'environnement et la santé ainsi que d'autres, plus précieux, or, argent, cuivre... qu'il est possible de réutiliser.



Ce poster est pour vous !

ET SI LA SOLUTION C'ÉTAIT VOUS

L'ASSURANCE-VIE

Quelle plus belle promesse pouvez-vous offrir à la vie que de transformer une histoire personnelle et intime faite de travail, d'amitiés, de souvenirs, mais aussi de convictions, en combats pour l'avenir de notre magnifique planète bleue ?

Malgré les idées reçues, organiser sa succession n'est pas réservé aux grandes fortunes ou aux personnes âgées. Nombreux sont ceux qui ont déjà décidé, de leur vivant, de léguer une partie ou l'ensemble de leur patrimoine au WWF-France : nous leur sommes extrêmement reconnaissants de cette confiance. Le WWF étant une fondation reconnue d'utilité publique, nous sommes exonérés des droits de mutation (droits et taxes perçus par l'État lors d'une succession). Le legs reçu est ainsi intégralement consacré à la mission du WWF-France : arrêter la dégradation de l'environnement dans le monde et construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature.

Une grande majorité d'entre nous souhaite transmettre ce que nous avons construit et qui nous appartient dans les meilleures conditions possibles. En cas d'absence de testament, c'est le droit successoral qui s'applique : par manque de prévoyance, de nombreuses familles sont mises en difficulté suite à un décès prématuré et inattendu. Anticiper sa succession permet non seulement de se prémunir en cas de décès, mais également de protéger ses proches et de mettre à l'abri ce que nous possédons.

La planète, notre héritière : tous concernés !

Le legs est une disposition prise par testament qui permet de désigner un ou plusieurs bénéficiaires qui recevront à votre décès tout ou partie de votre héritage.

C'est pourquoi, quelle que soit la taille de votre patrimoine, et quelle que soit votre situation personnelle, il est important d'anticiper au maximum votre succession. Quels éléments faut-il prendre en compte pour rédiger son testament ? Comment et dans quelle proportion transmettre ses biens au WWF-France ? Comment être certain que son testament sera respecté ? Qui peut-on désigner comme bénéficiaire ?

Le WWF est à vos côtés pour répondre à vos questions et vous accompagner dans votre démarche.



© WWF FRANCE

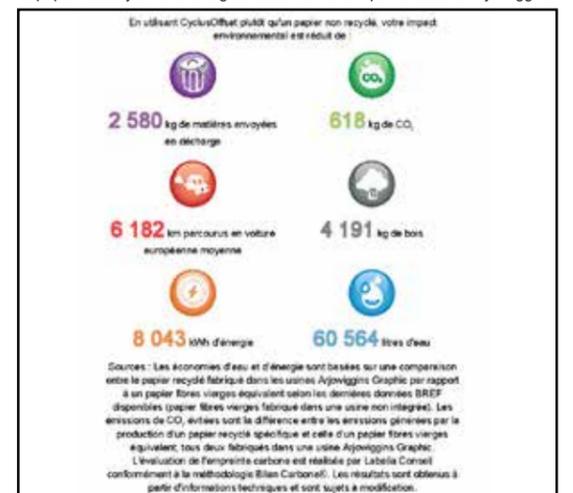
Pour toutes demandes d'informations sur l'assurance-vie, les legs, la donation, n'hésitez pas à contacter Camille Perrier, Responsable Philanthropie privée.

Par téléphone au 01 71 86 43 08 - 06 17 61 68 94
Par email à : cperrier@wwf.fr
Par courrier : WWF - Service donateurs
35-37, rue Baudin
93310 Le Pré-Saint-Gervais

VOUS AVEZ LA PAROLE



Le papier de ce journal a été gracieusement offert par la société Arjowiggins.



Notre raison d'être.
Arrêter la dégradation de l'environnement dans le monde et construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature.

www.wwf.fr